

Réseau électrique en Gironde : un nouveau contrat de concession sur 30 ans

Le Syndicat Départemental Énergies et Environnement de la Gironde (Sdeeg), Enedis et EDF ont signé, le 28 octobre, un contrat de concession des réseaux électriques de la Gironde pour 30 ans. L'accord prévoit qu'Enedis entretienne et investisse sur le réseau existant, tout en mettant le cap sur la transition énergétique.



(de gauche à droite) Jean Paoletti, directeur d'Enedis Aquitaine Nord, Xavier Pintat, président du Sdeeg, et Olivier Roland directeur commerce d'EDF Sud-Ouest, ont signé jeudi 28 octobre un contrat de concession du réseau électrique girondin. (Crédits : Enedis).

En vertu d'un contrat signé le 28 octobre 2021, le Syndicat départemental d'énergies et d'environnement de la Gironde (Sdeeg) a confié la gestion de l'ensemble du réseau électrique - appartenant aux 535 communes de Gironde et ne comprenant pas les lignes hautes tensions - à Enedis. Il s'agit d'une concession sur 30 ans, période durant laquelle Enedis versera un loyer mensuel aux collectivités.

La filiale d'EDF, qui a déjà pour mission d'assurer la distribution d'électricité et l'entretien du réseau au niveau national, se voit donc investie de nouvelles missions en Gironde. L'entreprise s'est engagée sur deux grandes perspectives économiques. Des programmes pluriannuels d'investissement, dont le premier est déjà défini sur 2022-2025 avec 180 millions d'euros pour Enedis et 60 pour le Sdeeg, et un schéma directeur d'investissements qui cadrera le tout sur trois décennies. "La nouveauté est ici : l'on sait déjà précisément vers quels secteurs les sommes engagées seront destinées", relève Stéphane Oulié, directeur général des services du Sdeeg.

Schémas nationaux

Une importante partie du financement servira à l'enfouissement des réseaux aériens, encore très accidentogènes. Le contrat se tourne également vers la transition énergétique. "L'objectif essentiel est de réussir ensemble cette transition. Pour y parvenir, nous aurons besoin de réseaux fiables et performants", indique encore Stéphane Oulié. Ces problématiques particulières ont fait l'objet de longues négociations entre le Sdeeg et Enedis, pour un contrat qui aura mis trois ans à être défini. "Il faut qu'on puisse raccorder des fermes, des centrales solaires et des data centers", énumère Jean Paoletti, directeur d'Enedis Aquitaine Nord.

Cet accord départemental s'inscrit dans une logique nationale d'orientation d'Enedis vers des réseaux intégrant davantage les énergies de transition. *"Ce déploiement permet d'avoir un équilibre entre les réseaux urbains et ruraux. Grâce à cette uniformisation nationale, nous pouvons intervenir sur l'ensemble du territoire de manière souple et mener de grandes orientations"*, développe Jean Paoletti. Le Sdeeg devra, de son côté, contrôler le bon accomplissement des missions confiées à Enedis.

À retenir

- En France, la loi stipule que le service public de l'électricité dispose d'un monopole sur l'entretien du réseau électrique. Ainsi, les collectivités propriétaires des infrastructures sont contraintes de négocier et de s'entendre avec Enedis, filiale d'EDF gestionnaire de 95 % du réseau français, sur des contrats de concession. En Gironde, le dernier contrat de concession avait été signé en mai 1995.